



École Laudato Si',
71 chemin des Izards, 31200 Toulouse



REGLEMENT INTERIEUR 2023 – 2024

Fonctionnement général

1- HORAIRES DE CLASSE ET TEMPS PERISCOLAIRES

Temps scolaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h40 – 12h00 / 13h45 – 16h30

Accueil individualisé des élèves dans toutes les classes par les enseignants de 8h30 à 8h40.

A noter : pour une bonne mise en route de la journée de classe et pour une question d'organisation, **le respect des horaires est nécessaire.**

En cas de retard, il vous faudra patienter à l'extérieur de l'établissement jusqu'à 9h00. Il vous sera ensuite demandé de compléter un « billet de retard » afin que votre enfant puisse intégrer sa classe.

Attention : **Au-delà de 2 retards par période (de vacances à vacances), l'élève ne sera accepté dans l'établissement qu'aux horaires d'ouverture de la prochaine demi-journée.**

En dehors de ces horaires, les portails sont fermés :

de 8h40 à 12h00 / de 12h00 à 13h35 / de 13h45 à 16h30

Temps périscolaires :

De 7h30 à 8h40 le matin

De 16h30 à **18h30** le soir

Une gratuité est offerte aux familles de maternelle et de primaire de 8h15 à 8h40 et de 16h30 à 16h45.

Le mercredi : mise en place d'un ALSH sur toute la journée de 7h30 à 18h00.

Tout retard constaté entraînera un coût supplémentaire de 8€ par tranche de quart d'heure entamé dès 2^{ème} retard durant l'année scolaire.

2- ABSENCES ET RETARDS

Il est fait obligation aux parents d'informer dès le matin **avant 8h30** toute absence de l'enfant auprès de l'enseignant(e) en justifiant le motif par écrit.

Seuls les rendez-vous chez des spécialistes dans le cadre du suivi scolaire (exemple : orthophoniste, psychomotricienne, pédopsychiatre...) sont autorisés.

En cas d'absence le matin, l'élève ne sera accepté dans l'enceinte de l'établissement qu'à partir de 13h35. En cas d'absence l'après-midi, l'élève devra être récupéré à 12h00. Dans les deux cas, la prise du repas à la cantine ne sera pas possible.

A noter également que les absences pour convenance personnelle ne peuvent être autorisées par l'établissement et que les leçons ou devoirs ne seront pas donnés. En cas d'absence pour raison médicale de plus de 2 jours, vous pourrez récupérer sur demande les leçons et les devoirs auprès de l'enseignant.

3- CANTINE

Dix jours avant la rentrée scolaire, vous devez réserver les repas de votre enfant jour par jour pour toute l'année scolaire sur votre espace Ecole Directe, à partir d'un ordinateur.

Attention : toute modification devra se faire impérativement au plus tard 10 jours avant sur votre espace Ecole Direct ET avant le dernier jour de classe à 12h en cas de vacances scolaires pour la reprise suivante.

La non facturation du repas ne pourra être faite que pour maladie en fournissant un certificat médical. Le premier jour d'absence sera facturé, et pour le ou les jours suivants, l'annulation devra être faite la veille pour le lendemain avant 9h par mail (laudatosiecole@gmail.com).



École Laudato Si',
71 chemin des Izards, 31200 Toulouse



Le paiement s'effectuera en fin de mois, à partir du nombre de repas commandés.

4- ETUDE

Pour les élèves de primaire, vous pouvez procéder à une inscription annuelle à l'étude via votre espace Ecole Directe.

Attention : Vous ne pourrez pas modifier l'inscription de votre enfant en cours de période (de vacances et vacances). Pour toute modification ou inscription à la période suivante, vous pourrez le faire via votre espace Ecole Directe jusqu'au vendredi 12h00 précédent les vacances. Toute annulation en cours de période ne pourra pas être prise en compte et l'étude sera facturée.

Pour permettre un travail efficace, l'étude ne pourra pas être interrompue et vous ne pourrez récupérer votre enfant qu'à la fin du créneau.

5- Les parents pénètrent dans l'école soit accompagnés des enseignants, soit pour être reçus par ceux-ci. A moins d'y être invités par l'enseignant, les parents ne sont pas autorisés à circuler dans l'établissement ou à pénétrer en classe.

Lors de l'accueil du matin, les parents accompagnent leur enfant jusqu'au portillon et ne sont pas autorisés à pénétrer sur les cours.

6- Pour des raisons de sécurité, les enfants sont confiés individuellement aux parents ainsi qu'aux personnes autorisées, qui sont tenus de respecter l'attente nécessaire pour le bon déroulement de la sortie.

7- Les situations conflictuelles entre élèves sont gérées par l'équipe éducative de l'école et en aucun cas par les parents ou personnes extérieures à l'établissement.

8- Dans le cadre du projet éducatif et du respect des personnes, les élèves ne doivent en aucun cas être témoins de situations conflictuelles notamment entre adultes. Pour tout désaccord ou problèmes divers, merci de vous adresser au responsable de l'établissement.

9- Toute la communication de l'école se fait par le biais d'Ecole Directe. Il est donc obligatoire de consulter votre espace régulièrement. Il est de votre responsabilité de vous tenir informés des actualités transmises.

Attention : Sur Ecole Directe, les documents ainsi que les contributions familiales ne sont consultables que pour l'année en cours. Vous ne pourrez plus y accéder l'année suivante.

10- Pour les primaires, les bilans périodiques sont transmis par Edumooov. C'est de votre responsabilité de les imprimer et les archiver au fur et à mesure de leur transmission. Ces bulletins vous seront demandés pour les inscriptions au collège.

Vie scolaire

1- De la maternelle au CM2, la communication avec les familles se fait via Ecole Directe.

2- L'accès des couloirs, escaliers et classes est interdit aux enfants et parents **sans autorisation** et **en dehors des heures de classe**.



École Laudato Si',
71 chemin des Izards, 31200 Toulouse



- 3- Tout acte de dégradation volontaire, de vandalisme sur les locaux, le matériel, les objets ou les livres, pourra être sanctionné par le remboursement de l'objet.
- 4- Les objets dangereux sont interdits. Les enfants ne sont pas autorisés à amener des objets de valeur (bijoux, jeux électroniques, téléphone portable, MP3, ...). Les objets connectés ou permettant de prendre des photos sont également interdits (montre...). L'école se dégage de toute responsabilité.
- 5- Les jeux autorisés à l'école et **uniquement en primaire** sont les billes, les ballons en mousse, les élastiques et les cartes à jouer (en quantité raisonnable).
- 6- Chewing-gum et sucettes sont interdits, les bonbons sont tolérés aux fêtes d'anniversaires.
- 7- Chaque vêtement et objet personnel doit être marqué au nom de l'enfant.
Tout vêtement non récupéré est susceptible d'être donné à des associations à chaque période de vacances.
- 8- Les médicaments y compris les traitements homéopathiques sont interdits à l'école.

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) :

Responsable légal de l'enfant :

Déclare avoir pris connaissance :

- du Projet Educatif,
- du Règlement intérieur,
- du permis à point mis en place avec les enfants en primaire ou du « devenir élève » en maternelle

Y adhère et m'engage à les respecter.

Déclare s'engager à ne pas contester les sanctions prises par l'équipe enseignante pour le bien de l'enfant.

Signature de l'enfant :

Signature du responsable légal :

X

Responsable de l'enfant

X

Responsable légal